



**HAL**  
open science

# Metz, ville impériale, ville armoriale. Le patriciat, metteur en signes du théâtre urbain

Jean-Christophe Blanchard

► **To cite this version:**

Jean-Christophe Blanchard. Metz, ville impériale, ville armoriale. Le patriciat, metteur en signes du théâtre urbain. L'héraldique dans la ville au Moyen Age : une exception italienne ?, May 2015, Rome, Italie. hal-02130888v1

**HAL Id: hal-02130888**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02130888v1>**

Submitted on 27 May 2019 (v1), last revised 9 Jun 2020 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Metz, ville impériale, ville armoriale.  
Le patriciat, metteur en signes du théâtre urbain.

Bien connue grâce à une recherche particulièrement active depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la ville de Metz au Moyen Âge est un terrain idéal pour tenter de percevoir l'« héraldisation<sup>1</sup> » du milieu urbain entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. La présentation précise et détaillée de la vie socio-économique de la cité aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, ainsi que la description soignée de l'élite qui présida à ses destinées jusqu'en 1552, réalisées par Jean Schneider<sup>2</sup>, peuvent être complétées grâce à un certain nombre de travaux qui ont porté sur les murailles de la ville, les monuments urbains tant ecclésiastiques que laïcs, les vitraux, les plafonds peints, etc. Croisés avec des sources anciennes telles que les chroniques, notamment celle du marchand Philippe de Vigneulles<sup>3</sup>, ou les armoriaux, ces différentes publications rendent possible une restitution, certes partielle, mais néanmoins évocatrice du paysage héraldique urbain messin. La ville est alors le véritable décor du spectacle total, savamment mis en scène par l'élite urbaine<sup>4</sup>.

Après avoir rapidement présenté la cité, son élite dirigeante et leurs armoiries respectives, nous dresserons un inventaire non exhaustif des rares vestiges plus ou moins partiellement conservés, ainsi que des témoignages des contemporains<sup>5</sup>, qui rendent compte du passé héraldique de Metz. Dans ce contexte de spectacle total, les séparations entre le collectif et l'individuel, le public et le privé, le profane et le sacré, l'éphémère et le pérenne sont artificielles mais permettent une dialectique commode qu'il convient dans la mesure du

---

<sup>1</sup> Ici l'« héraldisation » n'est pas la transformation progressive d'un emblème non héraldique en armoiries (Cf. Arnold van Gennep, « Notes sur l'héraldisation de la marque de propriété et les origines du blason », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, V<sup>e</sup> série, tome 6, 1905, p. 103-112, [en ligne]. [http://www.persee.fr/doc/bmsap\\_0037-8984\\_1905\\_num\\_6\\_1\\_9659](http://www.persee.fr/doc/bmsap_0037-8984_1905_num_6_1_9659) [consulté le 28 septembre 2016].

), il s'agit de la multiplication dans un espace donné, plus ou moins vaste, des armoiries d'une ou plusieurs personnes physique(s) et/ou morale(s) (Cf. Laurent Hablot, « L'héraldisation du sacré aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, une mise en scène de la religion chevaleresque », *Martin Aurell (dir.), Actes du colloque Chevalerie et christianisme aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2011, p. 211-233, [en ligne]. [http://www.academia.edu/3269618/L. HABLOT L h%C3%A9raldisation du sacr%C3%A9 aux XIIe-XIIIe si%C3%A8cles une mise en sc%C3%A8ne de la religion chevaleresque Actes du colloque Chevalerie et christianisme aux XIIe et XIIIe si%C3%A8cles dir. M. Aurell Rennes 2011 p. 211-233](http://www.academia.edu/3269618/L._HABLOT_L_h%C3%A9raldisation_du_sacr%C3%A9_aux_XIIe-XIIIe_si%C3%A8cles_une_mise_en_sc%C3%A8ne_de_la_religion_chevaleresque_Actes_du_colloque_Chevalerie_et_christianisme_aux_XIIe_et_XIIIe_si%C3%A8cles_dir._M._Aurell_Rennes_2011_p._211-233) [consulté le 28 septembre 2016].

<sup>2</sup> Jean Schneider, *La ville de Metz aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*. Nancy, imprimerie Thomas, 1950.

<sup>3</sup> Lorédan Larchey, *Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz avec sa continuation par Pierre Aubrion 1465-1512*, Metz, F. Blanc, 1857 ; Heinrich Michelant (éd.), *Chronique de Metz de Jacomin Husson 1200-1525*, Metz, Rousseau-Pallez, 1870 ; Charles Bruneau (éd.), *La chronique de Philippe de Vigneulles*, 4 vol., Metz, 1927-1933. On peut s'étonner que Philippe de Vigneulles ait accordé si peu d'importance à l'héraldique puisqu'il fut également pendant près d'un an, lors de son séjour italien, au service d'un roi d'armes du duc de Calabre : « un bon gentil homme natif de Lozanne [Lausanne], lequel estoit roy d'arme au duc de Callabre », « c'on apelloit Andrieu, mais on l'apelloit Caillaibre ad cause de son office » (Heinrich Michelant (éd.), *Gedenkbuch des Metzzer Bürgers Philippe von Vigneulles aus des Jahren 1471 bis 1522*, Stuttgart, 1852, p. 20 et 21), alors qu'on connaît également ses relations avec André de Rineck qui fut commanditaire et propriétaire d'un armorial (Jean-Christophe Blanchard, *L'armorial d'André de Rineck (Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 3336)*, Paris, Le Léopard d'or, 2008, p. 14-15) et qu'il fit réaliser une gigantesque « broderie » héraldique en 1507 (cf. infra).

<sup>4</sup> Dans ce spectacle total, émergent ponctuellement des manifestations qui témoignent du goût des contemporains pour le spectaculaire ; il s'agit plus particulièrement de joutes et de représentations théâtrales (cf. Pierre Pégeot, « Joutes messines » et Christine Reutenauer-Corti, « Le théâtre à Metz à l'époque de François le Gronnais (env. 1450-1525) », dans Mireille Chazan, Nancy Freeman Regalado (éd.), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale. Autour du Tournoi de Chauvency (ms Oxford Bodl. Douce 308)*, Genève, Droz, 2011, p. 337-343 et 357-395). Les sources utilisées par ces auteurs semblent muettes quant à la présence d'armoiries mais témoignent de l'importance de cette notion de spectacle dans la vie urbaine messine et des interactions existant entre les organisateurs-metteurs en scène et le public.

<sup>5</sup> Ces témoignages sont limités aux chroniques, la comptabilité urbaine n'a pas été consultée pour cette étude.

possible, de nuancer en opposant encore l'extérieur et l'intérieur, le montré et le caché, le connu et le non connu. C'est donc aussi la question de la réception des images héraldiques qui sera en partie abordée : qui peut voir et comprendre le message que véhiculent les armoiries et leur mise en scène<sup>6</sup> ?

\*\*\*

## 1. La République messine :

A la fin du Moyen Âge, la cité messine relève de deux espaces culturels et politiques différents mais imbriqués. Linguistiquement et culturellement, la ville appartient à l'espace « français » alors que politiquement c'est une ville libre d'Empire qui ne dépend en rien du royaume de France, pas plus que des duchés de Bar et de Lorraine voisins. C'est durant la période l'un des plus gros centres urbains de l'Europe occidentale avec une population oscillant entre 15000 et 25000 habitants de 1430 à 1540<sup>7</sup>. Malgré un relatif déclin par rapport aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, l'économie messine est encore dynamique et prospère à la fin du Moyen Âge.

### 1.1. Son élite dirigeante :

Metz, ville libre d'Empire, est dirigée en toute indépendance par une oligarchie urbaine qui, dès la fin du XII<sup>e</sup> et le début du XIII<sup>e</sup> siècle, est parvenue à évincer l'évêque du pouvoir<sup>8</sup>. Ce patriciat était réuni dans les « paraiges » qui étaient à l'origine des associations de notables unis par les liens du sang et habitant le même quartier, dont le souci était la défense d'intérêts communs et la mainmise sur les institutions urbaines. Cette structuration du patriciat messin a évolué au fil du temps mais à la fin de la période, les échevins et le maître-échevin, les principaux magistrats de la cité, sont toujours recrutés au sein des six paraiges (Porte-Moselle, Outre-Seille, Port-Saillis, Saint-Martin, Jurue et le Commun)<sup>9</sup>. Le patriciat domine la ville et le plat pays qui l'entoure, le Pays messin, l'équivalent du *contado* des cités-États italiennes ; l'élite dirigeante marque cet espace urbain et péri-urbain de son empreinte notamment grâce à l'héraldique. Les armoiries de l'Empereur, dont dépend la ville, celles du clergé y compris sans doute celles de l'évêque au moins dans la cathédrale, celles encore des princes voisins notamment du roi de France voire du duc de Lorraine, dont les relations avec Metz sont compliquées<sup>10</sup>, sont connues et représentées mais force est de constater que ce sont majoritairement les armoiries du patriciat qui monopolisent l'espace public messin.

Les paraiges se sont dotés dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, donc bien avant la cité elle-même, d'armoiries qui servent de modèle à leurs membres lorsqu'ils en adoptent à leur tour<sup>11</sup>. Il ne faut cependant pas systématiser et penser que toutes les armoiries messines sont bâties sur le même modèle. En effet, bien qu'une majorité des familles des différents paraiges porte des armoiries dérivées de celles de leur paraige respectif, toutes les armoiries des patriciens de Porte-Moselle (*fascé d'or et d'azur*) ne sont pas forcément fascées, celles de Jurue (*de gueules*

---

<sup>6</sup> Ce point a été notamment évoqué par Michel Pastoureau au cours de ces journées.

<sup>7</sup> Laurent Litzenburger, *Une ville face au climat : Metz à la fin du Moyen Âge, 1400-1530*, Nancy, PUN-Editions Universitaires de Lorraine, 2015, p. 179, 263-269.

<sup>8</sup> Jean Schneider, *La ville de Metz...*, p. 113.

<sup>9</sup> Sur les paraiges : Jean Schneider, *La ville de Metz...*, p. 114-148.

<sup>10</sup> En 1521, on peut voir dans le cœur de la cathédrale un vitrail aux armes du duc de Lorraine, alors frère de l'évêque, accompagnées de la devise « J'espère avoyr » ; ce vitrail fait « tumultation et grand bruit » (cf. Martial Gantelet, « Entre France et Empire, Metz, une conscience municipale en crise à l'aube des Temps modernes 1500-1526 », dans *Revue historique*, 2001/1 (n° 617), p. 5-45, ici p. 30.

<sup>11</sup> Sur les armoiries des paraiges et du patriciat messin : Jean-Christophe Blanchard, *L'armorial d'André de Rineck (Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 3336)*, Paris, Le Léopard d'or, 2008, p. 27-29.

à l'aigle démembrée d'or) à l'aigle, celles de Saint-Martin (*de gueules à trois besants d'or*) aux besants (ou aux tourteaux), celles de Port-Sailly (*d'or à la tour de sable*) à la ou aux tour(s) et celles d'Outre-Seille (*chevronné d'azur et de sable*) chevronné. Certaines familles possédaient des armoiries originales avant leur entrée dans un paraige et les ont ensuite conservées. Il est également vrai que la possession d'armoiries de l'un ou l'autre de ces types peut signifier l'appartenance originelle d'une famille au paraige correspondant mais elle n'induit pas que son possesseur y appartienne encore. Les patriciens avaient en effet la possibilité de choisir le paraige de leur grand-père maternel<sup>12</sup>. La création d'un sixième paraige au XIV<sup>e</sup> siècle appelé le Commun et portant les armoiries de la famille de Heu (*de gueules à la bande d'argent chargée de trois coquilles de sable*) vint encore bouleverser la belle ordonnance, toute théorique, que l'on aurait pu croire la norme. Les armoiries des familles jugées dignes de rejoindre l'oligarchie messine et accueillies dans ce paraige pouvaient être calquées sur celles des Heu ou au contraire être différentes. Il n'y a donc pas d'uniformisation de l'héraldique messine. Elle a pu se mélanger et s'enrichir grâce à la perméabilité existant entre les six paraiges<sup>13</sup>.

## 1.2. Ses armoiries :

Placée sous la protection éloignée et théorique de l'empereur<sup>14</sup>, Metz s'émancipe définitivement du pouvoir de l'évêque dans le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est dans cette période d'acquisition de libertés que la cité se dote d'armoiries<sup>15</sup>. Il s'agit d'un *parti d'argent et de sable*, qui reprend les couleurs (*argent/blanc et sable/noir*) de l'étendard de la cité, le *baucent*, évoqué pour la première fois dans le *Dit de la guerre de Metz* (v. 1324-1326)<sup>16</sup>. La plus ancienne mention des armoiries proprement dites est un atour du 20 août 1394 relatif à la frappe de la monnaie : les grands deniers portent « li corps saint Estenne en genoil, entre deux escussons dou bassant de nostre citeit ». Jean Schneider a noté que les armoiries de la ville sont nées à « un moment important de l'histoire politique de la ville », dans ce contexte, « les armoiries de la cité paraissaient comme le symbole de son indépendance politique.<sup>17</sup> » En

---

<sup>12</sup> Jean Schneider, *La ville de Metz...*, p. 127.

<sup>13</sup> Selon Jean-Claude Loutsch, à Metz, « les armoiries sont réglées par une héraldique stricte » (« Étude comparative sur la formation des armoiries bourgeoises dans les villes d'importance et de taille différentes au Moyen Âge : Metz, Bruxelles, Luxembourg et Arlon », dans *Les armoiries non nobles en Europe : XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.*, Actes du III<sup>e</sup> colloque international d'héraldique, Montmorency (19-23 septembre 1983), Paris, 1986, p. 63-82. Mais cette affirmation est à nuancer cf. Jean-Christophe Blanchard, « Un bilan des travaux concernant l'héraldique médiévale messine (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s.) », [en ligne] Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01264617/document>. [À paraître dans *Écrire aujourd'hui l'histoire de Metz médiévale*]. [Consulté le 29 août 2016].

<sup>14</sup> Wenceslas de Luxembourg, roi des Romains, a confirmé leurs privilèges lors de sa visite dans la cité en 1384 (Nicolas Van Werveke, « Les relations entre Metz et Luxembourg sous le règne de Wenceslas, roi des Romains et duc de Luxembourg (1383-1449) », dans *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, 3<sup>e</sup> année, 1891, p. 293-314, ici p. 297). Le pouvoir politique de l'empereur sur la ville est cependant quasiment nul, il est en effet obligé de recourir à des pressions économiques quand il tente de la faire plier (Jean Schneider, *La ville de Metz...*, p. 486-487).

<sup>15</sup> Auparavant nommés par l'évêque, les jurés du Conseil des Treize sont choisis directement par les six paraiges à partir de 1393 (Jean Schneider, *La ville de Metz...*, p. 155).

<sup>16</sup> Sur les armoiries de la ville : Jean Schneider, *Metz. Son blason à travers l'histoire*, Metz, 1951, ici p. 24-26. L'auteur pose la question du modèle de ces armoiries : Metz a-t-elle suivi l'exemple de l'Ordre des Templiers (dont la bannière porte également le nom de *baucent*) ou celui de nombreuses villes italiennes (p. 26) ? Il est à noter que parmi ces nombreuses villes italiennes évoquées mais non listées par Jean Schneider, il en est une particulièrement remarquable, il s'agit de Sienne, commune dont les armoiries, apparues dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, sont un *coupé d'argent et de sable* appelé « balzana » (Alessandro Savorelli, « Lo stemma di Siena e la sua storia », dans *Il Palio di Siena e i suoi simboli*, Florence, La Mandragora, 1999, p. 129-138).

<sup>17</sup> Jean Schneider, *Metz. Son blason à travers l'histoire*, Metz, 1951, p. 26-28.

1473, lors de la visite de l'empereur Frédéric III, les quatre mille hommes armés par la cité portent « II escuson blanc et noir pour leur enseigne » et les sergents des Treize sont « revestu de noire et de blanc<sup>18</sup> ». Les armoiries de la ville de Metz sont représentées dans l'armorial de Conrad Grünenberg (1483) avec celles des trois autres Villes de l'Empire<sup>19</sup>. Dans le *Liber Chronicarum* d'Hartmann Schedel publié par Anton Koberger à Nuremberg en 1493 la ville de Metz est identifiée par son nom en latin et par ses armoiries (f. CLXXXIV v<sup>o</sup>).

## 2. L'héraldique dans la cité :

### 2.1. Les bâtiments publics civils :

Les bâtiments publics civils sont nombreux dans la cité mais les témoignages de l'existence d'une présence héraldique sur ces édifices sont rares. Nous nous concentrerons donc sur les monuments à forte valeur symbolique pour la communauté urbaine que sont l'enceinte et le Palais des Treize.

#### 2.1.1. L'enceinte :

L'état de conservation actuel de l'enceinte urbaine ne dévoile qu'un seul témoignage de la présence des armoiries de la cité. Il s'agit de la caponnière Desch, située au nord de la porte des Allemands et construite en 1526-1527 à l'initiative de Philippe Desch, alors gouverneur de ladite porte. Dans son ouvrage sur l'enceinte de Metz, Jean Thiriot n'a pas signalé leur présence<sup>20</sup>. Les armoiries de la cité y ont pourtant été sculptées à deux reprises accompagnées des lettres majuscules V et M (*Urbs Metis*). Le commanditaire s'est par ailleurs signalé non par ses armoiries (un *burelé d'hermine et de gueules*) mais par la guimbarde qui sert d'emblème à sa famille ; cette dernière figure de part et d'autre d'un individu montrant son postérieur aux ennemis de la ville<sup>21</sup>. Si Jean Thiriot a omis de mentionner les sculptures aux armes de la ville, il place, sans doute arbitrairement, le *parti d'argent et de sable* sur l'un des merlons surmontant les mâchicoulis de l'avancée de la porte des Allemands<sup>22</sup>. Cette proposition de restitution n'est pas aberrante mais elle n'est fondée sur aucune source. Les armes de la cité auraient pu, comme ailleurs, être peintes en différents endroits de la muraille mais elles l'étaient plutôt sur des penons placés sur les principales portes<sup>23</sup>. Les armoiries de la ville sont donc exposées au vu et au su des habitants comme des visiteurs ; elles sont un signe fondamental de l'identité visuelle voire de l'identité globale de la cité. Comme les armoiries, l'enceinte est elle-aussi un symbole de l'identité urbaine, de son indépendance et de

---

<sup>18</sup> Jehan Aubrion, p. 57 et 59 ; Philippe de Vigneulles, III, p. 19 et 22. Des mentions de pennons ou de bannières aux armes de la cité sont présentes à plusieurs reprises dans les comptes des Sept de la Guerre : Metz, Archives municipales, EE 37, 1478-1479, f. 3 v<sup>o</sup>, 1489-1490, f. 4 r<sup>o</sup>, 1517-1518, f. 16 v<sup>o</sup>, 1522-1523, f. 12 r<sup>o</sup> (ces références m'ont été communiquées par Mylène Didiot, dont les travaux de thèse portent sur les fortifications de la ville de Metz, qu'elle en soit ici remerciée).

<sup>19</sup> Berlin, Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz, VIII. HA, II 21, f. XV v<sup>o</sup>. Ces armoiries étaient également connues en France comme en témoigne l'armorial du héraut Berry compilé au milieu du XV<sup>e</sup> siècle (Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 4985, f. 182).

<sup>20</sup> Jean Thiriot, *Portes, tours et murailles de la cité de Metz. Une évocation de l'enceinte urbaine aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Metz, Est-Imprimerie, 1970, p. 52.

<sup>21</sup> Dessin d'Adolphe Bellevoye (vignettes n<sup>o</sup> 17 et 19) réalisé en 1856 et conservé (sans cote) au Musée de La Cour d'Or à Metz. Ces renseignements m'ont été communiqués par Julien Trapp qu'il en soit ici vivement remercié.

<sup>22</sup> Jean Thiriot, *Portes, tours et murailles...*, p. 85.

<sup>23</sup> En 1489, un pennon a été placé sur la porte du pont Rengmont mais il n'est pas fait mention d'armoiries : Metz, Archives municipales, EE 29 (1) (1480-1489) : Comptes des Gouverneurs des Murs (rouleau) (Références communiquées par Mylène Didiot).

sa puissance. La représentation tautologique des uns sur l'autre renforce cette idée essentielle pour la société messine du temps.

### 2.1.2. Le Palais des Treize et la tour de Mutte :

Il existe un autre symbole du pouvoir urbain et notamment de sa représentation patricienne ; il s'agit du Palais des Treize qui faisait face à la cathédrale. Ce bâtiment, construit au début du XIV<sup>e</sup> siècle, n'est plus connu aujourd'hui que par une représentation de Chastillon gravée vers 1614 qui ne laisse apparaître aucune armoirie sur les façades visibles<sup>24</sup>. Mais il se trouve que les Messins qui n'eurent jamais de beffroi abritant une cloche municipale décidèrent à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle de construire un clocher sur l'une des tours inachevées de la cathédrale. D'abord en bois, la tour dite de Mutte (baptisée du nom de la cloche qu'elle abrite) fut reconstruite en pierre à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Dès l'origine, son sommet était notamment orné d'une feuille de tôle aux armes de la cité<sup>25</sup>. Cette feuille de tôle était placée (et l'est encore) au point culminant de la cathédrale, elle-même symbole du pouvoir de l'évêque, alors déjà évincé. A Metz, comme ailleurs durant l'Ancien Régime, monde laïc et monde ecclésiastique, univers profane et univers sacré sont intimement mêlés, dans une étroite connivence ou dans une opposition sourde, comme c'est ici le cas, mais manifeste et particulièrement soulignée par l'utilisation de l'héraldique. Finalement, la tour de Mutte, visible du plat pays voisin, apparaît comme le véritable symbole de l'indépendance et de la puissance de la cité mais surtout de sa domination sur un vaste territoire et de sa capacité à résister aux assauts des princes voisins.

Cette présentation de quelques bâtiments emblématiques du pouvoir urbain n'est pas exhaustive mais rend bien compte de l'importance symbolique de ces édifices, importance renforcée dans certains cas par la présence des armoiries de la cité placées à des endroits visibles par tous, dans mais surtout hors de la ville. Il s'agit là d'une communication nettement tournée vers l'extérieur, la cité, le patriciat en fait, a évidemment conscience de son pouvoir et c'est donc à destination de ses voisins plus ou moins éloignés que le message est adressé.

## 2.2. L'emprise des paraiges :

### 2.2.1. Les hôtels patriciens :

À l'intérieur de la ville, la prééminence patricienne se manifeste par la construction d'hôtels somptueux parfois dotés de tours mais il est souvent difficile, voire impossible, de connaître l'identité de leur(s) commanditaire(s) et/ou de leur(s) propriétaire(s), pire encore certains d'entre eux ont irrémédiablement disparu. Notre propos n'est pas ici de dresser un inventaire de ces immeubles, il suffit pour se faire une première idée de leur nombre de consulter la topographie messine et le plan de la cité proposé par Lorédan Larchey à la fin de son édition de la chronique de Jehan Aubrion. On y compte 13 hôtels attribués à des familles authentiquement patriciennes<sup>26</sup>. On notera que la plus ancienne résidence patricienne

---

<sup>24</sup> Jean Schneider, *La ville de Metz...*, p. 169 ; on notera que les armoiries de la cité étaient bel et bien sculptées et peintes sur certains bâtiments publics, ainsi en 1517-1518, on refait la porte de la Fonderie des Célestins et des maçons y ont sculpté un écusson sur lequel les armes de Metz ont été peintes (Metz, Archives municipales, EE 37, f. 38 v<sup>o</sup>-39 r<sup>o</sup>, références communiquées par Mylène Didiot).

<sup>25</sup> Victor Jacob, *Recherches historiques sur la tour et la cloche de Mutte de la cathédrale de Metz*, Metz, Rousseau-Pallez, 1864, p. 1-8 et 98.

<sup>26</sup> Lorédan Larchey, *op. cit.* les hôtels mentionnés dans la chronique y sont localisés ; nous ne retenons ici que les hôtels de familles patriciennes, dont la graphie a été modernisée : Baudoche, Boulay, Cœurdefer, Desch, le Gronnais (3), Heu, Louve, Raigecourt, Roucel (2) et Xavin.

conservée (fin XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle), l'hôtel dit de Saint-Livier (sis 1, rue des Trinitaires) ne se trouve pas dans cette liste. Ce bâtiment qui, avec sa tour, paraît typique de l'habitat patricien, ne présente dans son état actuel aucune armoirie visible depuis l'extérieur<sup>27</sup>. L'hôtel des Heu, mentionné par Aubrion et encore visible aux n° 19-21 de la rue de la Fontaine, ne donne pas plus d'armoiries à voir au promeneur<sup>28</sup>. Dans l'état de nos connaissances, le seul hôtel patricien qui présentait les armoiries de ses propriétaires en façade est l'hôtel de Chaverson, détruit au XIX<sup>e</sup> siècle mais connu grâce à une description du porche que l'on doit au baron d'Hannoncelles qui en a également reproduit les armoiries<sup>29</sup> : « ... on y entre par une espèce de porche composé de deux arcades, sous la première desquelles sont sculptés deux écus accolés, l'un aux armes de Chaverson, l'autre aux armes de Gournay, brisées au canton senestre de celles d'Aboncourt, et sous la seconde, un seul écu aux dites armes de Chaverson ». L'association des armoiries Chaverson (*fascé de huit pièces d'or et d'azur, au franc-quartier de gueules à l'aigle démembrée d'argent*) et le Gronnais (*de gueules à la bande de sable chargé de trois tours d'argent, au franc-quartier senestre gironné de dix pièces d'argent et de gueules*) permet de dater ce portail de la fin du XV<sup>e</sup> ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle quand Michel Chaverson épousa Gertrude le Gronnais<sup>30</sup>.

Cet exemple tardif et isolé témoigne malgré tout de la présence d'armoiries patriciennes qui pouvaient aisément être vues par les contemporains et dont le but était de dire l'identité et de proclamer la puissance des propriétaires des lieux. D'autres vestiges viennent encore prouver l'importance du décor héraldique aux yeux de l'élite urbaine. On citera par exemple les clés de voûtes (malheureusement buchées) de l'hôtel de Heu<sup>31</sup> mais on évoquera surtout les nombreux plafonds peints, où l'héraldique est très présente, conservés à Metz. Souvent situés dans ce qui devait être la grande salle des demeures patriciennes, ces plafonds participent tant de l'espace privé dans la mesure où ils font partie intégrante du lieu d'habitation de leur commanditaire et/ou propriétaire que de l'espace public puisque la grande salle sert aussi de lieu de réceptions et de cérémonies. À ce titre, elle se doit de manifester la richesse du maître des lieux. Une carte des différents plafonds peints conservés a été établie et permet de bien prendre conscience de l'importance de ce phénomène à Metz puisque une vingtaine de plafonds y ont été localisés<sup>32</sup>. Mais sur les neuf plafonds médiévaux de nature héraldique, seuls quatre sont incontestablement liés au patriciat. Il est cependant permis de penser que, même en l'absence d'armoiries patriciennes, ces ensembles d'armoiries de rois, de princes et seigneurs de haut rang, tous datés du XIV<sup>e</sup> siècle, ont été réalisés à la demande de membres des paraiges. Les quatre plafonds indubitablement patriciens étaient situés aux n° 16-18 rue de la Chèvre, aux n° 12-14 rue du Change, au 12 rue des Clercs et au 11 rue de la Fontaine, seules les poutres de cette dernière adresse sont conservées *in situ*, les autres sont actuellement conservés au Musée de la Cour d'or<sup>33</sup>. Ces plafonds présentent une vision idéale

<sup>27</sup> Gilbert Rose, « L'hôtel Saint-Livier », *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 1998, p. 7-16.

<sup>28</sup> Pierre-Marie Mercier, *Les Heu, une famille patricienne de Metz (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat soutenue à l'Université Paul-Verlaine, 2010-2011, p. 566-569. Des clés de voûtes armoriées étaient pourtant visibles à l'intérieur de la cour (p. 567), [en ligne]. [http://docnum.univ-lorraine.fr/public/UPV-M/Theses/2011/Mercier.Pierre\\_Marie.LMZ1117.pdf](http://docnum.univ-lorraine.fr/public/UPV-M/Theses/2011/Mercier.Pierre_Marie.LMZ1117.pdf) [consulté le 28 septembre 2016].

<sup>29</sup> Gérard d'Hannoncelles, *Metz Ancien*, Metz, Rousseau-Pallez, 1856, 2 vol., t. 2, p. 52.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>31</sup> Cf. note 28.

<sup>32</sup> « Carte des plafonds peints de Metz (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>) », Julien Trapp et Sébastien Wagner, *Atlas Historique de Metz*, Metz, éditions des Paraiges, 2013, p. 171.

<sup>33</sup> Christian de Mérindol, *La Maison des Chevaliers de Pont-Saint-Esprit*, Nîmes, Conseil Général du Gard, 2000, 2 vol., t. II : Les décors peints. Corpus des décors peints et armoriés du Moyen Age en France, p. 277-284, n° 206, 207 et 208. Des précisions concernant ces plafonds m'ont été données par Nathalie Pascarel qui prépare actuellement une thèse à l'Université Paris IV sous la direction de Philippe Lorentz : *Recherches sur la décoration des intérieurs civils à Metz à la fin du Moyen Age. Les plafonds en bois peints des demeures de l'élite urbaine (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, qu'elle en soit ici vivement remerciée. Sur le plafond des 12-14 rue du Change :



et synthétique de l'Occident chrétien en regroupant derrière les armoiries du pape, de l'Empereur et du roi de France, celles de divers princes et hauts barons ; les armoiries patriciennes ont ici essentiellement pour rôle de dire l'identité du commanditaire du plafond. Les programmes de ces réalisations peuvent être plus complexes, plus subtiles aussi, car ils sont vus par des initiés autorisés à pénétrer dans ces salles restant fermées à la plupart des habitants de la cité, moins à même de les comprendre. Quoiqu'il en soit, ces plafonds témoignent de l'« héraldisation » du cadre de vie des patriciens, de leur goût pour l'héraldique et de leur vision élitiste d'un monde dont ils sont partie intégrante.

### 2.2.2. Héraldique et *memoria* :

Si les patriciens se sont illustrés dans leurs espaces de vie, ils furent également attentifs à l'aménagement des lieux dans lesquels leur *memoria* devait se perpétuer. Ce souci d'éternité se manifeste par des fondations pieuses ; ces fondations, véritables traits d'union entre les vivants et les morts, et les réalisations qui les accompagnent se font toujours dans le strict respect des valeurs du patriciat. En effet, ses membres constituent une élite consciente de son rang et aussi de sa noblesse ; une noblesse nettement revendiquée malgré des contestations et des critiques de l'aristocratie féodale des principautés barroises et lorraines ou plutôt revendiquée et affichée à cause des attaques de cette même aristocratie<sup>34</sup>. C'est sans doute de cette volonté d'affirmation que participe l'exposition à Notre-Dame-la-Ronde des armoiries des patriciens nobles décédés<sup>35</sup>. Les écus aux armes des familles nobles y étaient en effet suspendus comme les *totenschilden* dans certaines villes d'Allemagne (cf. la communication de Katja Putzer : « Heraldry in Nuremberg's Sacred Spaces »). Cette pratique patricienne, qui marque encore une fois l'ascendant du patriciat sur l'évêque, est attestée par le témoignage des chroniques<sup>36</sup>. Ainsi, en 1472, les armes de Wautrin Clément, l'aman<sup>37</sup>, furent exposées « comme la coutume est en Mets d'y mestre celles des gentilz hommes » après sa mort survenue le 23 juin mais elles furent enlevées nuitamment six jours plus tard car « aucuns en murmuroient, disant qu'elle n'y devoient point estre ». Vraisemblablement la noblesse de Wautrin Clément était remise en cause ; il était donc nécessaire de les évacuer afin de ne pas donner d'argument à la noblesse féodale qui aurait pu s'en servir de preuves contre les revendications de la noblesse du patriciat, clé de son emprise sur la ville.

Ce souci collectif d'affirmation d'un statut social par une véritable saturation héraldique se retrouve bien évidemment à une échelle plus restreinte, celle de la famille et de l'individu, dans les différents établissements ecclésiastiques que les patriciens choisissent comme lieu de sépulture. Dans la chapelle Notre-Dame de l'église Saint-Martin, les armoiries des Heu (*de gueules à la bande d'argent chargée de trois coquilles de sable*) et des Baudoche (*chevronné de huit pièces d'argent et de gueules, au chef d'azur chargé de deux tours d'or*) figurant sur les vestiges du tombeau de Jeannette de Heu, épouse de Jean I<sup>er</sup> Baudoche († 1373), sont un

---

Nathalie Pascarel, *Un décor civil exceptionnel de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle découvert à Metz en 1964 : le plafond peint de la maison n°12-14 rue du Change conservé au musée de La Cour d'Or*, mémoire de master d'Histoire de l'Art et de l'Architecture, dir. par Philippe Lorentz, Université de Strasbourg, 2011.

<sup>34</sup> Sur ces aspects : Jean-Christophe Blanchard, *L'armorial d'André de Rineck...*, p. 27-29.

<sup>35</sup> La chapelle Notre-Dame-la-Ronde, mentionnée au VIII<sup>e</sup> siècle puis transformée en collégiale au XII<sup>e</sup> siècle, avait été intégrée à la cathédrale dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle : Eugène Voltz, « Notre-Dame-la-Ronde et la cathédrale de Metz. Réflexions sur l'intégration de deux édifices », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1994, p. 65-105, [en ligne]. [http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/33690/ANM\\_1994\\_65.pdf?sequence=1](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/33690/ANM_1994_65.pdf?sequence=1) [consulté le 28 septembre 2016].

<sup>36</sup> Jehan Aubrion, p. 76-77 ; Philippe de Vigneulles, III, p. 39 ; Jacomin Husson, p. 114.

<sup>37</sup> Les amans sont l'équivalent messin des notaires et des tabellions des autres villes médiévales (Jean Schneider, *La ville de Metz...*, p. 160-168).



premier témoignage de la forte présence de l'héraldique patricienne dans les édifices religieux vers lesquels se tournent leur piété<sup>38</sup>. Le vitrail représentant Jean Bataille en prières, au-dessus de ses armoiries (*fascé de huit pièces d'or et d'azur, au franc-quartier d'or à l'aigle démembrée de sable*) tenues par deux lions (vers 1380-1390) en est un autre ; il est conservé dans la chapelle dédiée à la Vierge que ce dernier avait fondée en l'église Saint-Ségoène (baie 9)<sup>39</sup>. Enfin, un troisième et dernier exemple devrait suffire à montrer l'ampleur de l'« héraldisation » des lieux de culte par l'élite urbaine, il s'agit de la chapelle saint Georges et saint Éloi de l'église Saint-Maximin fondée en 1365 par Poinsignon Dieuamy. Devenue au XV<sup>e</sup> siècle propriété d'une branche des le Gronnais, la chapelle a continué d'être décorée des armoiries de ses propriétaires et de leurs alliés sur les monuments funéraires et les vitraux notamment. La voûte armoriée, connue par un relevé du XVIII<sup>e</sup> siècle, venait parachever l'ensemble<sup>40</sup>. Les clés de voûte de l'ensemble reprennent pour la plupart les huit quartiers de François le Gronnais (1450-1525) et ceux de sa première épouse Perrette Louve<sup>41</sup>. Au-dessus de l'autel, les clés de voûte de la dernière travée de la chapelle présentent les armoiries de François (Cf. ci-dessus) faisant face au monogramme IHS accompagné du tétramorphe ; les huit clés des deuxième et première travées portent des armoiries parties correspondant approximativement à celles des seize bisaïeux de François et de Perrette.

Les funérailles des patriciens sont aussi l'occasion de démonstration publique et de déploiement héraldique. Le décès de Claude Cœurdefer survenu le 23 juillet 1482 a retenu l'attention des chroniqueurs qui nous permettent d'en connaître quelques détails. Il semble en effet que sa disparition prématurée, alors qu'il devait épouser la fille de Mathieu le Gronnais, ait marqué les esprits. Claude devait être inhumé au couvent franciscain de l'Observance. Bien que revêtu de l'habit des frères en signe d'humilité, le corps du défunt fut transporté en cortège « moult richement et triumpamment de lumineaire et draps d'or mis sur luy. Et, alors, furent les armes dez Cœur de Fer attachée sur luy, et pendant aux cierges et aux torches. » Le cortège parcourut ensuite les rues de Metz afin de présenter le corps devant plusieurs églises de la ville : Saint-Sauveur, Saint-Jacques et Saint-Marcel, avant d'arriver aux frères Baude. Claude était le dernier descendant du lignage et les armoiries des Cœurdefer (*d'or à l'aigle démembrée de sable chargée en cœur d'un écusson losangé d'argent et de sable*) devaient être portées en terre avec lui. Cet ultime hommage rendu au dernier représentant d'une famille patricienne met en scène ses armoiries à travers toute la cité<sup>42</sup>.

### 2.2.3. L'impact sur la population messine :

Cette théâtralisation de la vie patricienne où costumes et accessoires sont soigneusement choisis et mis en signes prend place dans un décor, permanent ou éphémère, qui n'est pas le

---

<sup>38</sup> Pierre-Marie Mercier, *Les Heu...*, p. 512-514 et 534.

<sup>39</sup> Michel Hérold et Françoise Gatouillat, *Les Vitraux de Lorraine et d'Alsace*, Paris, CNRS éditions, 1994, p. 107-109.

<sup>40</sup> Pierre-Edouard Wagner, « La chapelle des Gournais en l'église paroissiale Saint-Maximin de Metz », *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 2004, p. 95-130, [en ligne]. [http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/33928/ANM\\_2004\\_95.pdf?sequ..](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/33928/ANM_2004_95.pdf?sequ..) [consulté le 28 septembre 2016].

<sup>41</sup> Sur ce personnage : Jean Schneider, « Témoin d'une société en mutation : François le Gronnais, citain de Metz (1450-1525) », *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 1999, p. 185-205, [en ligne]. [http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/33809/ANM\\_1999\\_185.pdf](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/33809/ANM_1999_185.pdf) [consulté le 28 septembre 2016].

<sup>42</sup> *Jehan Aubrion*, p. 139 ; *Philippe de Vigneulles*, III, p. 92-93. L'inhumation d'un dernier membre d'un lignage peut aussi être moins exubérante, Nemmerly Rennillon mourut le 25 octobre 1490 et fut inhumé à Saint-Simplice avec seulement deux torches et sans drap d'or mais un simple drap de camelin ; les armoiries du lignage étaient en revanche bien présentes (*Jehan Aubrion*, p. 267 ; *Philippe de Vigneulles*, III, p. 192 ; *Jacomín Husson*, p. 114).

seul fait du patriciat car d'autres membres de la communauté urbaine peuvent également y jouer un rôle. C'est notamment le cas du marchand et chroniqueur Philippe de Vigneulles qui fit réaliser en 1507 un gigantesque patchwork, « en manière de tapisserie », représentant la Vierge accompagnée des saintes Catherine et Barbe surmontées des armoiries des six parages, ainsi que de celles de l'empereur, du pape et du roi de France, le tout entouré des armoiries « de tous les seigneurs de Mets. » Très certainement conçue en étroite collaboration avec le patricien André de Rineck, cette immense « tapisserie » fut exposée devant la cathédrale le jour de la Saint-Marc (25 avril) dans un souci de promotion de l'élite patricienne, qui a pu marquer l'ensemble de la communauté urbaine<sup>43</sup>. Il me semble que cette collaboration d'un patricien et d'un bourgeois, quoiqu'exceptionnelle, montre bien la capacité de ces deux milieux à interagir. Je déduis également du lieu d'exposition de cette impressionnante pièce textile que ses concepteurs pensaient que leurs concitoyens de moindre rang seraient en mesure d'en comprendre le discours donc de reconnaître tout ou partie des armoiries représentées. Celles de l'empereur et du roi de France devaient être bien connues de tous, comme nous connaissons les drapeaux français et allemands. Mais qu'en est-il de celles du pape qui en 1507 sont celles de Jules II, élu depuis 1503. Sont-elles bien connues des Messins, la question peut se poser mais il paraît plausible que quatre ans après son installation sur le trône de saint Pierre les armoiries au rouvre aient été bien diffusées. Les armoiries des parages et des familles patriciennes, qui faisaient partie du quotidien des Messins, devaient incontestablement leur être connues. Tout comme devait l'être le *parti d'argent et de sable* des armoiries de la ville de Metz, pourtant absent de la « tapisserie » de Philippe. Cette absence me paraît révélatrice du projet de Philippe de Vigneulles et d'André de Rineck ; il s'agit en effet de glorifier le patriciat et non la cité.

Parties intégrantes des stratégies de communication du patriciat, les armoiries sont donc régulièrement utilisées dans la cité afin de proclamer sa puissance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte. Il convient d'asseoir la domination des familles des parages sur le reste de la population messine et de légitimer cette domination aux yeux des princes voisins, les ducs de Lorraine et de Bar notamment, mais aussi plus éloignés, comme le roi de France et l'empereur. Mais la domination patricienne n'est pas uniquement urbaine, elle est aussi rurale puisque les élites messines possèdent les terres du plat-pays qui entoure la ville. Le marquage territorial de cet espace, notamment grâce au réseau des maisons-fortes patriciennes, mériterait une étude à part entière, mais il est possible d'en avoir une idée grâce à l'étude de Pierre-Edouard Wagner consacrée aux croix de chemin réalisées à l'initiative de Nicole Louve dans les années 1440<sup>44</sup>.

Ce dernier, après avoir décrit et localisé ces différents monuments, évoque les limites de la banlieue mais ne se prononce pas sur les motivations de Nicole Louve. Il note cependant que la démarche du patricien a lieu dans le contexte de la guerre qui oppose, en 1444-1445, Metz à René d'Anjou et à son allié le roi de France. La première de ces croix, à proximité de la ville, est placée à côté d'un pont reconstruit en pierre grâce à la libéralité de Nicole. L'évergétisme de ce dernier est évidemment signalé par ses armoiries (*de vair à trois pals de gueules, au chef d'or chargé d'un loup (ou d'une louve) de sable accosté de deux tourteaux de gueules*) en tout ou en partie (une louve est sculptée sur les parapets). Les autres croix, celle du Haut chemin (ou chemin de Sainte-Barbe), celle du chemin de Peltre et celle de celui

---

<sup>43</sup> Philippe de Vigneulles, IV, p. 47 ; Heinrich Michelant (éd.), *Gedenkbuch...*, p. 154-156 ; Jean-Christophe Blanchard ; « L'armorial d'André de Rineck : une propagande dévoyée », dans Jean-René Gaborit (Dir.), *Le Pouvoir de l'image*, 132<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Arles, 2007), s. I. : Editions du CTHS, 2012, p. 225-233 (édition électronique).

<sup>44</sup> Pierre-Edouard Wagner, « Les croix de sire Nicole Louve », *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 2000, p. 133-155, [en ligne]. [http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/33827/ANM\\_2000\\_133.pdf?sequence=1](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/33827/ANM_2000_133.pdf?sequence=1) [consulté le 28 septembre 2016].

de Pouilly sont également marquées par les armoiries de Nicole Louve. Une autre croix lui avait été attribuée au XVIII<sup>e</sup> siècle cependant l'absence de ses armoiries sur le dessin qui en est conservé et la présence de celles des Heu à côté de deux autres armoiries non identifiées invitent plutôt à la rattacher à cette autre famille patricienne qui fit réaliser sur ses terres d'Ennery un monument connu sous le nom de la « Belle-Croix »<sup>45</sup>.

L'« héraldisation » dépasse donc le cadre de l'enceinte urbaine et la population du plat-pays messin est elle aussi en contact avec les armoiries du patriciat. Ces dernières marquent les limites du territoire messin et contribuent donc aussi à délimiter leur cadre de vie.

\*\*\*

Au terme de ce parcours dans et hors les murs de Metz, il paraît évident que les vestiges héraldiques messins ont peu en commun avec ceux des villes italiennes, et notamment de ceux des grandes cités-États toscanes où la présence héraldique est manifestement très importante. Cependant, en matière de présence héraldique dans la ville médiévale, l'exemple messin est particulièrement intéressant car il s'inscrit dans un entre-deux. En effet, Metz, ville libre d'Empire, a malgré tout plus à voir avec les cités-États italiennes qu'avec les bonnes villes du royaume de France dont elle partage pourtant la langue. La présence armoriale à Metz est essentiellement due à la volonté de l'élite dirigeante de manifester son pouvoir sur la cité. C'est là un point commun avec les communes italiennes. Les vestiges messins, quoique modestes, rendent tout de même compte de cette volonté patricienne d'utiliser l'héraldique afin de conforter son pouvoir sur la plus importante ville de l'espace lorrain, convoitée par les ducs voisins comme par le roi de France. Dans ce contexte de tensions, les armoiries de la cité et celles de son élite dirigeante paraissent nettement dominer ; elles devaient pourtant entrer en résonance avec celles des princes, voisins ou plus éloignés, visibles lors des visites ou des ambassades mais aussi déployées par les citains de Metz eux-mêmes comme sur les plafonds peints ou sur la « tapisserie » de Philippe de Vigneulles ; elles devaient aussi se confronter à celles de l'évêque ou encore se mêler à celles des chanoines, nombreux dans la ville et souvent eux-mêmes d'origine patricienne.

C'est donc toute une communication héraldique qu'il convient d'imaginer à Metz à la fin du Moyen Âge ; une communication à plusieurs niveaux dans laquelle les armoiries peuvent simplement identifier un commanditaire ou délimiter un périmètre plus ou moins important ou au contraire se développer dans un programme beaucoup plus complexe afin de proclamer l'ancienneté d'un lignage ou les affinités du patriciat avec l'aristocratie de l'Occident chrétien. L'« héraldisation » de l'espace urbain contribue à la construction du décor dans lequel se joue le théâtre urbain, c'est-à-dire la vie sociale de la communauté urbaine, en interaction avec ses hôtes. Simple ou complexe, le programme de communication que le patriciat orchestre cherche toujours à affirmer sa supériorité sociale afin d'asseoir sa domination sur le peuple et d'éviter les contestations de son pouvoir. Il va sans dire que dans ce spectacle conçu à des fins de « propagande », bien évidemment compris, quoique parfois contesté, par les princes et la noblesse en visite dans la ville mais également sans doute par le reste de la population messine, le patriciat est toujours le principal acteur fut-il représenté par ces seules armoiries.

Jean-Christophe Blanchard  
CRUHL EA3945) – Université de Lorraine

---

<sup>45</sup> Pierre-Marie Mercier, *Les Heu...*, p. 518-520.